



COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du lundi 17 novembre 2014



Présents : Florent SERRETTE, Claudine QUATREPOINT, Claude PAGET, Anne-Marie MIVELLE, Lydie CHANEZ, Jérôme BORNE, Michaël FUMEY, Nelly GIROD, Jean-Marie GIROD, GRIFFOND Nicolas, Gérard MUGNIOT, Jérôme SERRETTE, Carmen VALLET, Daniel VERNEREY

Absent excusé : Jean-Yves QUETY

Secrétaire de séance : Nelly GIROD

Autre présent : Nathalie PENTRELLA, secrétaire de mairie.

La séance est ouverte à 20h.

1. Approbation du compte rendu de la séance du 3 novembre

Le compte-rendu de la séance du 3 novembre 2014 est approuvé à l'unanimité.

2. Présentation de l'analyse financière de la Commune par M. le Trésorier de Nozeroy

M. le Maire remercie M. MATTERA d'être présent ce soir pour faire une analyse financière de la commune. Les points évoqués sont les suivants :

Analyse des résultats de 2010 à 2013

Cette période est représentative de la réalisation des principaux investissements du dernier mandat, à savoir :

- Extension de l'école au budget général
- Travaux d'assainissement : au budget « Eau et Assainissement ».
 - 1^{ère} : création de la station,
 - 2^{ème} : collecteur principal,
 - 3^{ème} tranche mise en séparatif du bourg et de Froidefontaine.

La Commune a financé en partie ces investissements mais elle a eu recours aux emprunts, de façon modérée (un emprunt sur 30 ans pour l'assainissement supporté par le budget annexe dédié et un double emprunt sur 15 ans pour l'extension de l'école).

La situation financière de la Commune est très satisfaisante. Une attention doit être portée sur la trésorerie, dont le niveau s'est dégradé en 2014 car la Commune reste en attente de solde de plusieurs subventions pour l'extension de l'école et l'assainissement, ainsi que du fonds de compensation de la TVA (FCTVA) pour l'extension de l'école. Ces recettes attendues fin 2014-début 2015 sont de l'ordre de plus de 600 000 €, ce qui redonnera une trésorerie très confortable.

État de la dette

- Budget annexe « Eau et Assainissement » : emprunt initial de 573 000 € dont le remboursement sera terminé en 2041.
- Budget principal : emprunts initiaux de 710 775 € dont le remboursement sera terminé en 2026.

L'endettement moyen de la Commune est de 99 €/habitant, pour une moyenne départementale à 126 €/habitant et régionale de 103 €/habitant.

Capacité d'autofinancement nette (CAF brute - annuités)

La capacité d'autofinancement nette de la Commune est de 177 €/habitant (moyenne départementale : 126 €/habitant, moyenne régionale : 132 €/habitant).

La situation financière est saine et stable, ce qui permet de prévoir des investissements durant le mandat. Ces derniers pourront être autofinancés par la Commune ainsi que par le recours à l'emprunt, compte tenu des marges de manœuvre qui restent disponibles en matière d'endettement.

Taux communaux des taxes locales

| | Mignovillard | Moyenne des communes de la CCPN | Moyenne des 23 communes jurassiennes de 650 à 850 hab. | Moyenne des communes jurassiennes |
|--|---------------------|---------------------------------|--|-----------------------------------|
| <i>Taxe d'habitation</i> | 9,93 % | 10,20 % | 8,76 % | 14,45 % |
| <i>Taxe foncière sur le bâti</i> | 6,63 % | 6,66 % | 14,51 % | 13,29 % |
| <i>Taxe foncière sur le non bâti</i> | 18,75 % | 17,32 % | 27,35 % | 23,05 % |
| <i>Cotisation foncière des entreprises</i> | 12,91 % | 14,81 % | 16,09 % | 14,52 % |

Les taux communaux des taxes locales sont faibles sur le Plateau de Nozeroy et notamment à Mignovillard, au regard de la moyenne départementale et des communes jurassiennes qui ont une population semblable. M. le Percepteur conseille aux élus d'appliquer une progression, même légère, chaque année, car l'effort fiscal permet l'obtention de subventions. Ne pas augmenter les taux communaux conduit souvent à la perte de subventions ou de montants plus élevés.

Un débat est engagé sur les bases fiscales de chacune des taxes, l'habitation représentant les bases les plus importantes par rapport notamment au foncier non bâti. M. le Maire évoque l'idée d'une modérée et dissociée des taux communaux, la Commune pouvant faire le choix de ne pas augmenter de la même manière les différents taux, compte tenu de l'impact qu'ils ont sur les contribuables.

Le conseil municipal est invité à réfléchir à ces pistes dans la perspective de la préparation du budget primitif 2015.

3. Prospective financière et fiscale pour le mandat

M. le Maire et M. MATTERA alertent les membres du conseil municipal sur la baisse attendue et déjà amorcée des dotations de l'État jusqu'en 2017 au moins, en particulier concernant la dotation globale de fonctionnement (GDF).

La DGF a d'ores et déjà baissé de 3 000 € en 2014 par rapport à 2013 pour la Commune (- 1,5 milliard d'euros au niveau national). En 2015, 2016 et 2017, il est attendu une baisse supplémentaire de plus de 6 000 €/an. Ainsi, la DGF perçue par la Commune passerait de 88 000 € 2013 à 65 000 € env. en 2017, soit - 25-30 %.

La situation financière saine de la Commune permettra de financer des projets importants.

La fiscalité pourra être mise à contribution de façon modérée et dissociée.

M. le Maire propose de diminuer les dépenses de fonctionnement en faisant des économies par la recherche de solutions alternatives, la négociation de contrats plus avantageux, des achats groupés... Afin de ne pas diminuer trop fortement la capacité d'investissement, la Commune devra impérativement maîtriser plus fortement ses dépenses de fonctionnement. Un travail en ce sens sera engagé en début d'année par le Maire et les adjoints en charge des finances.

4. Investissements : étude des projets pour le mandat et définition de priorités

A partir d'un premier recensement des projets d'investissements, M. le Maire propose de dresser la liste des priorités, en particulier pour préparer le budget primitif 2015 et avoir une vision globale sur l'ensemble du mandat. Cette liste sera mise à jour régulièrement au fil des conseils municipaux.

Après discussion, les membres du conseil municipal ont établi la liste prévisionnelle des investissements nécessaires pour l'année 2015 et qui devront faire l'objet d'une estimation en vue du vote du budget :

- Achat du terrain de M. RIGOLET pour le développement urbain de la commune
- Plantation de sapins de Noël sur plusieurs années
- Aménagement de la place de la mairie et des cours des écoles avec enfouissement des réseaux secs
- Etude pour un établissement pour personnes âgées non dépendantes
- Assainissement du Chalet de la Bourre et réflexion pour son alimentation en eau (citerne plus importante)
- Conseil en énergie partagé pour la réduction des consommations énergétiques sur le patrimoine communal (éclairage public, efficacité énergétique des bâtiments communaux, électricité du chalet de la Bourre, chaufferie bois...)
- Création d'un trottoir rue de Frasné (liaison avec la rue des Droséras)
- Espaces verts sur la place du 19 mars 1962, vers la fontaine de Froidefontaine et fleurissement
- Illuminations de Noël
- Ecole (casquette sur la passerelle arrière, acoustique de la salle de motricité, aire de jeux et jardin public, équipement numérique des classes)
- Réfection des toits de la sacristie de l'église de Mignovillard et de la chapelle d'Essavilly
- Changement du réfrigérateur de la salle des fêtes

- Travaux d'accessibilité du patrimoine communal (programme obligatoire 2015-2018)
- Columbarium
- Réflexion pour la mise en place de systèmes physiques de réduction de la vitesse aux entrées du village (coussins berlinois, marquage au sol...)
- Etude de faisabilité concernant la réhabilitation de la maison forestière en logement
- Imperméabilisation des façades de la mairie
- Rénovation du centre périscolaire (électricité, éclairage et murs)
- Sécurisation des baumes en forêt
- Protection du bassin d'assainissement situé rue du Martinet

Les autres investissements en réflexion pour la suite du mandat sont notamment les suivants : réfection de routes forestières et certaines rues, assainissement secteur rue du Martinet, création d'un lotissement, réhabilitation de la Seigne des Seignaux, de la Seigne des Barbouillons et de l'étang, défense incendie, réhabilitation de la zone de loisirs, aménagement de cavurnes au cimetière, mur du cimetière, aménagement de la Maison Bourgeois, licence de débit de boissons...

5. Informations et questions diverses

Visite des MARPA

Les MARPA d'Ecole-Valentin et Arc-et-Senans seront visitée par les membres du conseil municipal, de la commission « Affaires sociales et personnes âgées » et de la CCPN le samedi 29 novembre 2014 (départ à 9h30 de la place de la Mairie)

Vœux à la population

Une cérémonie des vœux à la population sera organisée par le conseil municipal le samedi 10 janvier 2015 à 11h.

Repas des anciens

Il sera organisé le samedi 31 janvier 2014 à 12h pour les personnes de plus de 70 ans.

Bulletin municipal

Les articles sont attendus le plus rapidement possible, afin que le bulletin puisse être distribué fin décembre.

Prochaine séance du conseil municipal le lundi 1^{er} décembre 2014 à 20h.

La séance est levée à 23h45.

Le Maire,

Florent SERRETTE